

*Questions orales***LE LOGEMENT****LE SUCCÈS DU PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ**

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Madame le Président, le programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété inauguré à l'occasion du budget de juin 1982 pour relancer l'industrie du bâtiment alors anémiée par la récession, cessera bientôt d'exister. La date limite de certaines demandes de subventions a été fixée au lundi 28 février. Ce programme qui a coûté presque \$500,000 et qui a permis à 166,000 acheteurs d'une première maison de toucher une subvention de \$3,000, s'est révélé extrêmement utile.

Puisque la politique gouvernementale a contribué à ralentir l'inflation et à faire fléchir les taux d'intérêt, il est maintenant possible de mettre un terme à ce genre de stimulation directe. Cependant, étant donné la très grande portée économique de l'industrie du bâtiment, nous devrions continuer à suivre de près la situation.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION**L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—ON DEMANDE LE DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DU TRÉSOR**

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, en l'absence du premier ministre, du vice-premier ministre et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je vais poser ma question au ministre des Finances.

Comme le ministre doit le savoir, après avoir eu tout le loisir d'étudier la question en fin de semaine, la majorité des Canadiens sont persuadés que M. Gillespie et lui-même ainsi, peut-être, que le vice-premier ministre ont enfreint les directives sur les conflits d'intérêts.

Comme on a également la preuve qu'il y a eu des fuites budgétaires en octobre 1980, il est indispensable que le gouvernement admette ses torts en obtenant la démission des ministres en question ou qu'il dépose tous les documents pertinents, afin de faire toute la lumière sur cette question et de nous montrer qu'il ne cherche pas à masquer la vérité.

Le ministre des Finances peut-il nous promettre qu'un de ses collègues ou lui-même va déposer les documents qui manquent, notamment les procès-verbaux des réunions d'avril 1981 et de septembre 1981 du Conseil du Trésor ou, au moins, le mémoire présenté au Conseil du Trésor au sujet du projet Scotia Coal Synfuels?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président...

Mme le Président: A l'ordre. Je ne sais pas si c'est vraiment au ministre des Finances de répondre à cette question. Je sais qu'il était question d'une fuite budgétaire, mais la question ne portait pas là-dessus.

Les ministres sont généralement mieux placés pour juger si la question est de leur ressort, mais je tenais simplement à signaler la chose.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la semaine dernière, le premier ministre a dit sans équivoque que notre système constitutionnel ne prévoyait pas le dépôt des procès-verbaux des réunions du cabinet. Je crois devoir de nouveau insister là-dessus.

Je ne suis pas du tout d'accord avec le député que les Canadiens sont unanimes à croire que les directives ont été transgressées. En ce qui concerne les preuves que nous avons sous les yeux, elles montrent bien, je pense, qu'il n'y a pas eu de fuite budgétaire.

M. Andre: Madame le Président, si l'on garde secret les documents du cabinet, c'est pour protéger les ministres et les bureaucrates. Les ministres ont des responsabilités parlementaires, et s'ils acceptent de se conformer aux lignes directrices à l'égard des conflits d'intérêts, c'est pour protéger la démocratie parlementaire, ce qui est beaucoup plus important.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ FASSE ENQUÊTE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, l'infraction aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts, la fuite budgétaire probable, à la vérité, les preuves indirectes font soupçonner une fuite dans ce cas-là, l'intention manifeste d'esquiver toute responsabilité et de camoufler les faits ont porté gravement atteinte à notre système parlementaire. Il faut absolument faire toute la lumière sur cette affaire afin de pouvoir réparer les dégâts.

Le ministre responsable, et je me demande bien qui c'est, pourrait-il immédiatement garantir à la Chambre que le gouvernement permettra et, de fait, favorisera la tenue d'une enquête sur cette question par un comité de la Chambre? Sinon, le gouvernement ne fera que confirmer qu'il a avantage à dissimuler ce manquement manifeste à la responsabilité ministérielle et à ces lignes directrices sur les conflits d'intérêts, pourtant simples et faciles à respecter.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, depuis près de deux semaines, le gouvernement répond à toutes les questions qui lui sont posées à ce sujet au cours de la période des questions. De plus, sur l'initiative du gouvernement, un débat d'une journée a été tenu, au cours duquel les députés ont pu, en vertu du nouveau Règlement, non seulement prononcer des discours, mais aussi poser des questions et obtenir des réponses.

Nous avons donc eu de multiples occasions d'étudier cette question à fond à la Chambre des communes même, endroit bien plus important qu'un comité, surtout que le gouvernement a déposé toute une série de documents relatifs à la question.

En rejetant la proposition du député, nous ne faisons que confirmer que nous sommes pas d'accord avec lui pour entraver les travaux de la Chambre et détourner l'attention de la crise à la direction du parti conservateur, au lieu d'étudier des questions primordiales touchant à la reprise économique.